


**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 30 août 2023**

Envoyé en préfecture le 31/08/2023
Reçu en préfecture le 31/08/2023
Publié le 
ID : 011-211100524-20230830-PV30082023-AU

L'an deux mille vingt-trois, le trente août à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Monsieur BOURJADE Olivier ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Madame MARTINEZ Pascale ; Monsieur LAFFON Gilles ; Madame PECH Pierrette ; Monsieur JUST Stéphane ; Madame BONNAFOUS Nadine ;

Absents : Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Secrétaire : Madame BONNAFOUS Virginie

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 5 juillet 2023
- Demande subvention SYADEN – Sécurisation BT rue de la mairie (2^{ème} phase) sur poste SUD – Dossier SYADEN n°20-CAMN-118
- Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal niveau 3 »
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 5 juillet 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide : Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Demande subvention SYADEN – Sécurisation BT rue de la mairie (2^{ème} phase) sur poste SUD – Dossier SYADEN n°20-CAMN-118

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « **Sécurisation BT rue de la Mairie (2^o phase) sur poste SUD** ». Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

A - Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER) **106 800 € TTC**
- Travaux d'éclairage public (EP) **10 560 € TTC**
- IPCE **31 200 € TTC**

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité **0 € HT**
 - Participation Communale (PC), imputation comptable au 204 ... (à amortir sur 15 ans maxi.)
- Travaux d'éclairage public **10 560 € TTC**
 - Imputation comptable au 215
- IPCE **5 200 € TTC**
 - Participation Communale (PC), imputation comptable au 204 ... (à amortir sur 15 ans maxi.)

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **5 200 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-Projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement, autorise l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet, confie au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier.

Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal niveau 3 »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la charte régionale Engagé pour le végétal proposée par FREDON Occitanie :

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.
- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale Engagé pour le végétal propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.

- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine ; santé du végétal assurant sa pérennité ; accueil de la biodiversité ; perméabilité des sols ; rafraichissement urbain ; insertion paysagère.
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'engager en faveur du végétal ; et sollicite l'adhésion de la collectivité à la charte régionale Engagé pour le végétal pour le niveau 3.

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Le conseil municipal décide à la majorité (4 pour/5 abstentions) de désigner Monsieur Claude Beaufills, administrateur territorial en retraite et ancien magistrat financier auprès de la Chambre régionale des comptes en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal ; fixe les modalités de la saisine ainsi qu'il suit : le référent déontologue pourra être saisi directement sur le site du CDG11 dans la rubrique « Référent déontologue des élus ». Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse ; et adopte les conditions financières suivantes : le référent sera rémunéré conformément aux textes en vigueur par le CDG11. Le coût de cette prestation est inclus dans contribution versée par la commune au CDG11.

Questions diverses

Monsieur Petermann informe que suite à une demande de la LPO, un nichoir pour la chouette effraie a été installée dans le clocher de l'église de Brousses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 19h30.

La secrétaire

Monsieur le Maire

